

qui fait depuis long-tems assez de bruit, ne paroît pas devoir se terminer encore de si-tôt. En voici une autre.

III. Un Mémoire concernant l'affaire Directoriale du Cercle de *Franconie*, que le Ministre du Margrave de Brandebourg Culmbach a communiqué à quelques-uns des principaux Membres de la Diète, a été distribué au commencement de Février. On n'en a pas jusqu'à présent détaillé le contenu ; mais comme il a paru sur la même affaire un Imprimé en quatre pag. *in folio*, on croit devoir en donner ici la substance. Cet Imprimé a pour titre : *Confrontation de quelques principes mis en avant dans l'affaire Directoriale d'un côté par le Prince de Bamberg, & de l'autre par le Margrave de Brandebourg.* Les quatre articles suivans en font l'essentiel ; savoir.

1. « Que du côté de *Brandebourg* on s'op-  
» pose à l'introduction d'une seconde Charge  
» de Directeur du Cercle, avec d'autant plus de  
» droit, que le Prince de Bamberg ne sauroit  
» diriger la Diète, ni comme Evêque, ni  
» comme Régent de sa Principauté, ni privati-  
» vement en son nom, mais au nom de la  
» Charge commune & inséparable de laquelle  
» dépend l'expédition des Lettres Circulaires,  
» & à laquelle la Maison de Brandebourg par-  
» ticipe à droit égal, tant pendant qu'après la  
» Diète, & par conséquent comme Prince Con-  
» vocant, ce qui étant une fois posé, exclut  
» toute idée de Directoire du Cercle, là où ne  
» réside point le droit de le convoquer, ou, s'il  
» y réside, quand ce n'est que pour un certain  
» tems.

2. « Que la Maison de Brandebourg laisse  
» au Prince de Bamberg la liberté de se servir  
» de